



Revalorisation des salaires dans la CCNEAC – réaction du Synptac-CGT

Le 16 mai, après près de 5 mois de négociation, un accord a enfin été trouvé dans la branche des entreprises artistiques et culturelles pour une revalorisation des salaires à compter du 1^{er} juin (dans les entreprises qui adhèrent à l'une des chambres patronales de la branche). Le Synptac-CGT a pris la décision de signer cet accord, malgré le fait que cette hausse reste en deçà de nos revendications et de l'inflation.

Alors que les employeurs proposaient initialement une revalorisation de 50 € brut pour tous les minima de la grille des emplois autres qu'artistiques, nous avons réussi (aidés par la revalorisation du SMIC au 1^{er} mai) à obtenir les hausses suivantes :

- + 70 € brut pour les groupes 7 à 9 ;
- + 60 € brut pour les groupes 5 et 6 ;
- + 50 € brut pour les groupes 1 à 4.

Un effort plus important a donc été consenti en direction des minima les plus faibles. Toutefois, nous regrettons (et nous l'avons dénoncé lors des négociations) que cette hausse soit en trompe l'œil pour les groupes 8 et 9. En effet, à l'issue de la NAO 2021, les minima des groupes 8 et 9 étaient en dessous du SMIC (tel que revalorisé au 1^{er} octobre 2021). Les salarié·e·s concerné·e·s étant bien évidemment payé·e·s au SMIC, cette hausse des salaires ne représente en réalité que 42,56 € pour le groupe 9 (groupe qui reste « collé » au SMIC) et 56,30 € pour le groupe 8, loin donc des 70 € avancés par les employeurs de la branche dans leur proposition finale. Les salarié·e·s les moins rémunéré·e·s sont donc les moins revalorisé·e·s, ce qui est scandaleux.

Nous réaffirmons également ici notre solidarité envers nos collègues artistes, pour lesquels la revalorisation au cachet n'est que de 4 €, ce qui est inadmissible et a rendu impossible leur signature.

Derrière ces difficiles négociations salariales se cache aussi la question des financements publics. Une des priorités du futur (ou de la future) ministre de la Culture sera d'emporter la bataille face à Bercy pour une importante revalorisation des dotations aux structures relevant de la CCNEAC, et permettre ainsi aux salarié·e·s qui font le spectacle vivant public de vivre dignement de leurs métiers.

Paris, le 20 mai 2022